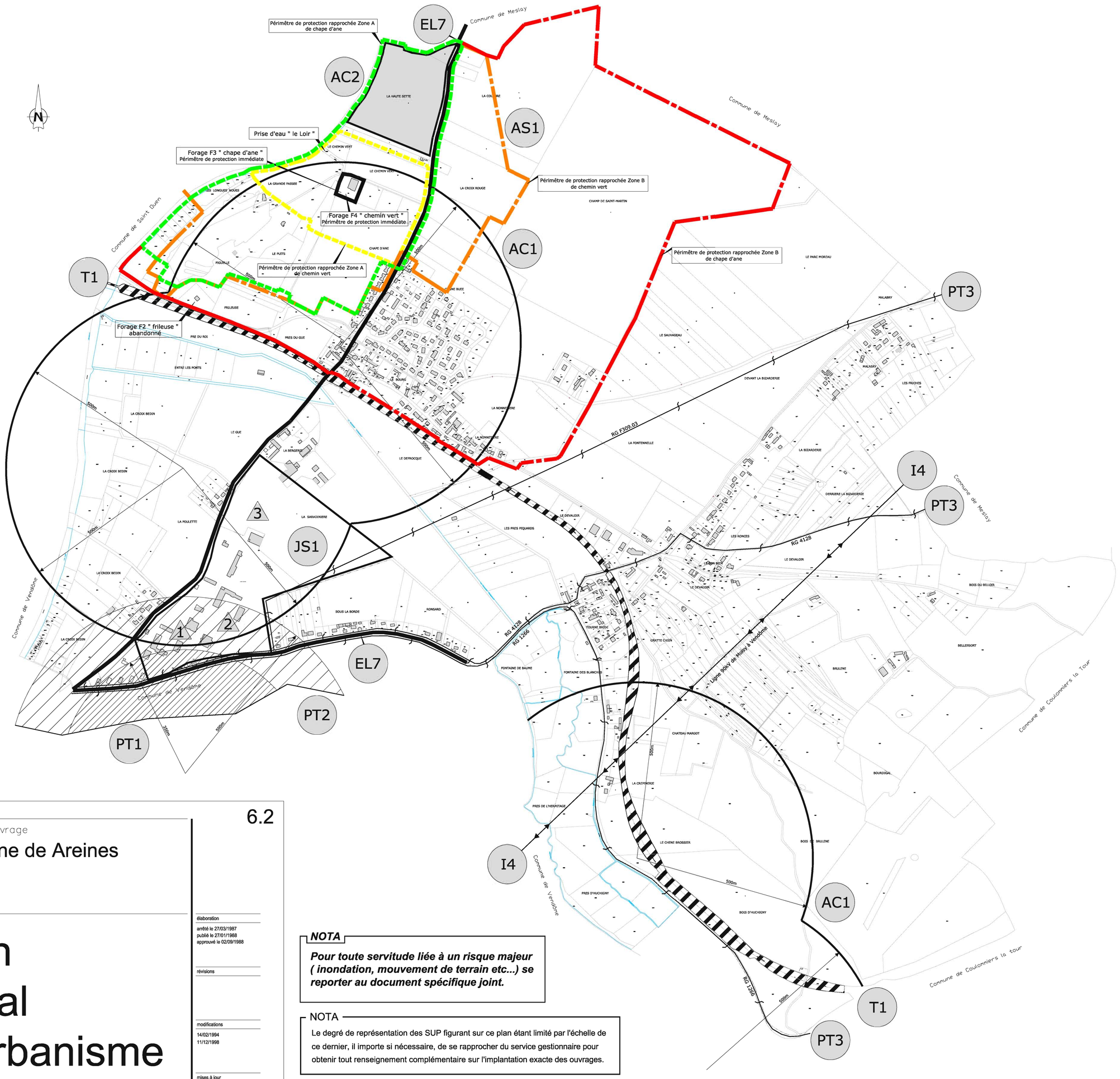

6.2

maître d'ouvrage

Commune de Areines

Plan Local d'Urbanisme

Plan de repérage de servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol

révision

Direction Départementale des Territoires

Loir et Cher

Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires
Loir et Cher
Service Urbanisme et Aménagement
unité politiques publiques de l'urbanisme

élaboration
arrêté le 27/03/1987
publié le 27/01/1988
approuvé le 02/09/1988

révisions

modifications
14/02/1994
11/12/1998

mises à jour

échelle :1/5000

mise à jour :
date / ref : 2012

dessiné par : Mj

NOTA

Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.

NOTA

Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implantation exacte des ouvrages.

LEGENDE

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales
- EL7 - Servitudes d'alignement
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- JS1 - Servitudes de protection des installations sportives
- PT1 - Servitudes des transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Servitudes des transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer